

## Délibération n°2024-09-24-13-CA

Relative à la campagne annuelle des diplômes d'établissement universitaire pour l'année 2024 / 2025 (vague 2)

### Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 24 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L. 613-2,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n° 2024-07-16-12-CA relative à la campagne annuelle d'organisation des diplômes d'établissement pour l'années 2024 / 2025,
- Vu** l'avis n° 2024/09/19-4 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 19 septembre 2024 relatif Campagne des diplômes d'établissement pour 2024/2025 Vague 2 ;

**Considérant** le caractère favorable de l'avis formulé par la Commission de la formation et de la vie universitaire précité ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**APPROUVE** les créations, modifications et fermetures de diplômes d'établissement pour l'année universitaire 2024 / 2025 (vague 2).

**Article 2 :**

Un tableau de synthèse des diplômes d'établissement par composante est annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à la majorité des membres en exercice présents et représentés, avec 29 voix pour et 2 abstentions.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents : 22 membres présents

Représentés : 9 membres représentés

Fait à Marseille, le 24 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 01 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 01 OCT. 2024